



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Etat met au concours la future extension du Palais de justice de l'Hermitage**

**L'Etat de Vaud maître d'ouvrage a publié un appel à candidature selon le règlement SIA 142 en vue du concours d'architecture et d'ingénierie pour l'extension du Tribunal cantonal (TC) sur le site de l'Hermitage à Lausanne. Cette procédure initiale se clora le 4 février par la sélection d'une trentaine de bureaux d'architectes participant au concours proprement dit qui sera lancé le 4 mars prochain. Dotée d'une enveloppe de 14 millions de francs, la construction d'une nouvelle aile du Palais de justice de l'Hermitage vise à réunir sur un seul site l'ensemble des juges cantonaux à l'horizon 2022.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution vaudoise de 2003, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont à plusieurs reprises la volonté de créer un site unique capable de recevoir l'ensemble des cours et chambres du TC, réparties actuellement sur trois sites lausannois. Propriété de l'Etat, le Palais de justice de l'Hermitage se situe à la route du Signal 8 et comporte environ 180 places de travail. La réforme judiciaire «Codex» ayant eu pour conséquence une augmentation générale des effectifs, la Cour des assurances sociales (CASSO) qui compte 35 places de travail a été déplacée provisoirement en 2010 dans un bâtiment situé à proximité, route du Signal 11. La Cour de droit administratif et public (CDAP) pour sa part, qui comprend aujourd'hui 48 places de travail, a conservé ses locaux loués à l'avenue Eugène-Rambert.

Chargée par le Conseil d'Etat d'analyser toutes les variantes possibles, la Direction générale des immeubles et du patrimoine, en collaboration avec le TC, a rendu son étude de planification en août 2011. Ce rapport préconise l'agrandissement du Palais de justice par la construction d'une nouvelle aile permettant d'accueillir la CASSO, la CDAP et le Secrétariat général de l'Ordre judiciaire vaudois pour un total de 115 places supplémentaires, ainsi qu'une nouvelle cafétéria et un parking souterrain. Afin de préserver la Campagne de l'Hermitage, inscrite à l'inventaire fédéral des sites à protéger (ISOS) et de sauvegarder les cordons boisés qui la bordent, l'extension se situera au Nord et à l'Est de l'édifice existant, dans son prolongement immédiat et les limites de sa parcelle actuelle en zone d'utilité publique.

Le Grand Conseil a adopté en mars 2018 un crédit d'étude de 1,4 million de francs, qui permet de financer notamment le concours d'architecture et d'ingénierie anonyme, à un degré, en procédure sélective, dont l'annonce officielle a été publiée le 8 janvier sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Présidé par l'architecte cantonal Emmanuel Ventura, le Jury devra choisir le projet le plus convaincant, tant par son insertion dans un site paysager sensible que par ses qualités architecturale, fonctionnelle, économique et durable. À l'issue du concours proprement dit, qui suivra la phase actuelle d'appel à candidatures, le Jury devrait rendre son jugement en juillet 2019. Les travaux de construction pourraient alors débuter en janvier 2021 et la nouvelle extension entrer ainsi en service à l'été 2022.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 janvier 2019